



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

exécution du budget

Question écrite n° 29903

Texte de la question

M. Michel Voisin demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de bien vouloir lui communiquer la correspondance physique de son arrêté du 20 avril 1999 (ECOB9950036A), paru au Journal officiel de la République française du 28 avril 1999, portant transfert de crédits entre le titre III du budget du ministère de la défense et le titre III du budget de son ministère.

Texte de la réponse

L'arrêté du 20 avril 1999 a eu pour objet de transférer, du budget de la défense à celui des services communs et finances, un emploi d'attaché principal de 2e classe de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) ainsi que les crédits de rémunérations et charges sociales afférents à cet emploi. L'Institut met, en effet, à disposition des différents ministères des personnels statisticiens. Les emplois budgétaires et les crédits correspondants sont inscrits au budget des ministères près lesquels ces personnels sont affectés. L'INSEE continue, toutefois, d'assurer la gestion de ses corps de fonctionnaires ; de même, elle continue d'assurer la rémunération des personnels en question. C'est la raison pour laquelle les emplois et les crédits correspondants font régulièrement l'objet de transferts en gestion.

Données clés

Auteur : [M. Michel Voisin](#)

Circonscription : Ain (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29903

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 17 mai 1999, page 2921

Réponse publiée le : 20 septembre 1999, page 5495